Commune de Rioux-Martin
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – MERCADÉ Marie Joëlle – DEMPTOS Bruno – JALLET Bernard – VESSIÈRE Jean-François – PATRON Véronique – ROSSIGNOL Isabelle et MALARME Marjorie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah

Secrétaire de séance : MERCADÉ Marie Joëlle

Date de la convocation : 04 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 07/07/2026,
- Comptes rendus des réunions des syndicats, des différentes commissions et point sur les délégations et les différentes commissions des élus communaux,
- Nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 1er janvier 2027,
- Planification des réunions des commissions communales,
- Organisation du repas de village, samedi 19 septembre 2026,
- Questions diverses.

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

MERCADÉ Marie Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal, en date du 07/07/2026

Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal, en date du 07/07/26, a été envoyé par mail aux élus. Il est validé et sera affiché sur le panneau d'affichage de la Maire et publié sur le site internet.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

Marie Joëlle MERCADÉ et Marie-Agnès JALLET ont été à la réunion du CNAS le jour même, elles feront un compte rendu lors de la prochaine réunion.

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) – *délibération n° 2026/33*

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de RIOUX-MARTIN d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :
En application de l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est due pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition. :

- Lorsque le logement est situé dans une commune qui présente un déséquilibre marque entre l'offre et la demande de logements entrainant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant (« zone tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins une année au 1er janvier de l'année d'imposition. Le taux de la taxe est fixe à 17 % la 1° année d'imposition et a 34 % à compter de la 2° année d'imposition. Seules les communes en perçoivent le produit et elles peuvent, sur délibération, augmenter ces taux, respectivement, jusqu'à 30 % et 60 %.
- Lorsque le logement est situé dans une commune qui ne présente pas un déséquilibre marque entre l'offre et la demande de logements (« zone non tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins deux années au 1er janvier de l'année d'imposition, sous réserve d'avoir été instituée car elle n'est que facultative. Par délibération, la commune peut instituer la taxe et fixer son taux, sans toutefois excéder le taux de 50 %.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance.
Ces dispositions s'appliquent à compter des impositions établies au titre de l'année 2027.
Sauf mention contraire, les articles cites dans les développements qui suivent sont ceux du code général des impôts ou de ses annexes. Un décret établit la liste des communes classées en zone tendue et en zone non tendue. M. le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. M. le Maire explique que la commune de RIOUX-MARTIN est en « zone non tendue » et que la TVLH peut être instituée par le Conseil Municipal (et son taux fixé) par une délibération prise dans les conditions prévues aux articles 1639 A et 1639 A bis par renvoi.
La délibération devra être prise avant le 1er octobre N-1 pour être applicable en N, sous réserve d'être notifiée au plus tard quinze jours après la date limite prévue pour son adoption.

***Vu** l'article 1406 bis du code général des impôts ; **le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, délibéré et après le vote suivant :** votants : 9, voix exprimées : 9, majorité absolue : 5, pour : 9, contre : 0 et abstention : 0, **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) et **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.*

Planification des prochaines commissions communales

Commission bâtiments communaux :
- Thèmes à aborder : projet d'extension de la salle des fêtes
- Prochaine réunion le : **vendredi 02/10/2026 à 17h00**
- Responsable : Bruno DEMPTOS, membres : Gaël PANNETIER, Laurent ANTOINE, Jean-François VESSIERE, Jean-Philippe MILHAC

Commission stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique :
- Thèmes à aborder : poursuite et finalisation du projet de gestion durable du massif forestier de la commune, suivi des plantations de 2026 …
- Prochaine réunion à fixer avec Xavier BONNART du Pays et Marc MOUNIER du CNPF
- Responsable : Bernard JALLET, membres : Gaël PANNETIER, Bruno DEMPTOS, Laurent ANTOINE, Jean-François VESSIERE, invités : Marie-Agnès JALLET, Marc CHAPRON, Jean-Louis MERCADE, Etienne NAU

Commission lien social :
- Thèmes à aborder : état des lieux du parcours sportif et suppression des agréés dangereux
- Prochaine réunion le vendredi 18 septembre 2026 à 16h00
- Responsable : Marie Joëlle MERCADÉ, membres : Véronique PATRON, Marjorie MALARME et invités : Marie-Agnès JALLET, Marc CHAPRON

Commission « environnement » :
- Thèmes à aborder : le Risbadoux :
  - Etude faune / flore par Charente Nature, Gaël rencontrera la direction de Charente Nature afin de voir les modalité de cette prestation
  - Evacuation des caravanes et des mobil homes, les donner à quelqu'un qui les évacuera pour récupérer la ferraille
  - Mise hors d'eau des poulaillers avant l'hiver : fermer le faitage et fermeture du hangar agricole pour en faire un lien de stockage. Fermer avec des portails, demande de devis en cours. Déconstruction des vieux bâtiments HS
  - Travaux forestiers autour de l'étang / vente des peupliers (août / septembre 2027) + débroussaillage du site
  - Déversoir de droite à expertiser (la buse semble cassée sous la digue) et en refaire un supplémentaire en surface, moine à expertiser et couper le saule qui pousse dessus
  - DFCI (défense forestière contre l'incendie) / DECI (défense extérieur contre l'incendie) : une réunion avec le SDIS a eu lieu en début d'été. Un accès pompiers sera créé dans la parcelle fauchée. Des motopompes seront installées, une piste d'accès sera créée depuis la route de Médillac (RD n° 462) : 50 m de long et 4 m de large. Prévoir une sortie sur le RD de 15 m de large (voir avec le Département, ADA de Montmoreau). Devis plateforme SDIS en cours avec Naudin TP et voir ensuite pour des demandes subventions. Cet accès devra être opérationnel pour juin 2027.
  - Arrêté municipal / interdiction accès site du Risbadoux : arrêté validée par les services juridiques de l'ATD 16. Il sera affiché à l'entrée du site. Prévoir de mettre une barrière basculante sur l'ancienne voie d'accès goudronnée

- Prochaine réunion le vendredi 25 septembre 2026, RDV devant la mairie
- Responsable : Gaël PANNETIER, membres : tout le Conseil Municipal et Invités : Marie-Agnès JALLET et Marc CHAPRON

Organisation du repas de village, samedi 19 septembre 2026

Affiche diffusée le 07/09/2026 : mail aux conseillers et aux habitants, document papier distribué dans les boites aux lettres pour ceux qui n'ont pas de mail (une vingtaine), mis sur Panneau Pocket et sur le site internet de la commune + affichage Mairie. Un message sera mis sur le groupe des drôles de Rioux-Martin avec l'information sur la randonnée VTT (RDV à 10 h devant la mairie). Reste à faire :

- Allumer le four à la vielle, Jean-François amènera du bois et Gaël l'allumera,
- Organisation rando VTT (parcours fait), jeux et tournois de ping-pong par le CMJ
- Installations tables et chaises le samedi matin. Prévoir café et petit déjeuner.
- Apéritif pour le repas : bière, Nouge (Marco s'occupe de récupérer la tireuse et les fûts, 3 fûts de 20l) + pétillant de raisin / cognac (Bruno ira chercher les bouteilles chez Choloux).
- Le Maire et les adjoints offrent un jambon, Laurent s'occupe de la préparation et de la cuisson.
- Faire un mail de relance aux habitants pour l'inscription au repas début de semaine prochaine.

Questions diverses

- **Taxe foncière de la commune** : elle a été multipliée par 2,5 entre 2025 et 2026, de 2 190 € à 5673€, depuis l'acquisition des parcelles et des bâtiments agricoles au Risbadoux. Montant 2025 : 2190 € dont 1 387 € / propriétés bâties, 711 € / propriétés non bâties et 92 € / frais de gestion, montant 2026 : 5 673 € dont 4 022 € / propriétés bâties (x3), 1 415 € / propriétés non bâties (x2) et 236 € / frais de gestion (x2,5). Vu avec les impôts : propriété bâtie au chemin du Riou de Badou : classé comme bâtiment commercial sur 752 m². Faire un courrier aux impôts avec des photos pour montrer l'état des bâtiments et demander un déclassement.
- **Convention avec les communes d'Yviers, de Brie-Sous-Chalais, de Bardenac** (communes de l'école du RPI d'Yviers, de Brie-Sous-Chalais, Bardenac et Rioux-Martin) **pour la location des salles fêtes**. Une réunion avait été organisée en juin pour rappeler le contexte et déterminer le principe d'un tarif préférentiel pour les habitants d'Yviers (sauf juillet – août où la salle des fêtes d'Yviers est disponible) qui souhaitent louer les salles des fêtes de Bardenac, Brie et de Rioux. Une prévalidation des locations devra être faite par la commune d'Yviers (pour vérifier que les personnes habitent bien la commune d'Yviers) Proposition d'un tarif de 300 € pour les habitants d'Yviers qui souhaitent louer la salle des fêtes de RIOUX-MARTIN (hors juillet août). En attente d'un projet de convention faite par Yviers. Début de la convention au 01/01/2027, revoir à ce moment là les conventions actuelles de la commune.
- **Déchets sauvages** à Chappert, sur une parcelle privée. Les élus contacteront le propriétaire pour le prévenir.
- **Travaux voirie :** SICN, PAT : 1er tour, réalisé début septembre. En attente des devis pour le goudronnage des voies automne 2026. Pour les DFCI : reprises par NAUDIN TP en octobre 2026
- **Cuisine salle des fêtes** : prévoir l'achat d'un frigo (même taille) et d'un bac pour le tri des déchets sur roulettes. Prévoir également de changer le lave-vaisselle. Bruno demandera des devis.
- **Local des associations** : travaux prévu cet hiver par PASS Sud Charente pour l'isoler et le réaménager : changement des fenêtres, fermer et mettre l'électricité.
- **Autres questions diverses :** Pour le 11/11/2026 Joëlle prendra une gerbe de fleurs. Concert d'Arpeggione dimanche 27/09/2026 : PASS Sud Charente installera la salle.
  Chiens errants : revoir la procédure pour les chiens errants et la formaliser : appareil pour voir s'il y a une puce et laisser les clés et l'alarme pour accéder au chenil.
  Les panneaux « accès massifs forestiers interdits » ne sont plus valables mais laisser les panneaux jusque début octobre.
  Moustiques : envahis cette année. Réfléchir pour l'année prochaine à une meilleure communication pour la prévention. Frelons asiatiques : prévoir de fabriquer ou de fournir des pièges aux habitants pour le printemps prochain. Participation de la commune pour la destruction des nids ? A voir pour l'année prochaine.
  Aire de jeux : une partie de la tour en bois est cassée et il y a des visses qui remontent. Bruno y regardera.

Fin de réunion à 20h

La secrétaire de séance,
Marie Joëlle MERCADÉ

Le Maire,
Gaël PANNETIER

